

Catherine Villar  
DG.IS  
45, rue de Paris  
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 2 Novembre 2023

Objet : Prime Bi-traçons

Madame la Directrice,

C'est avec beaucoup de réticences que vous avez accepté d'introduire dans notre accord collectif une prime multi-tronçons en compensation de la pénibilité que représentent ces rotations.

Cependant et malgré de multiples échanges, vous n'avez eu de cesse de nous expliquer que toutes les rotations multi-tronçons n'étaient pas pénibles et que seul un nombre très réduit d'entre elles seraient compensées.

Nous avons appris il y a quelques semaines que nos collègues pilotes avaient trouvé cette mesure tout à fait judicieuse, au point de la réclamer à leur tour.

Or, nos collègues bénéficient dorénavant d'une prime multi-tronçons sur TOUTES les rotations, sans aucune restriction !

Que l'on soit Pilote ou PNC, nous volons tous dans le même avion, aux mêmes horaires, avec les mêmes contraintes. Nous vous rappelons que les PNC travaillent debout en cabine. La pression temporelle ou encore les manipulations incessantes d'objets souvent lourds voire "résistants" entraînent une fatigue supplémentaire et contribuent à accroître la pénibilité ; inutile de vous préciser les effets de l'attente prolongée lors des phases d'embarquement...

Cette nouvelle différence de traitement en matière de pénibilité est inacceptable.

Nous demandons la tenue d'un comité de suivi de l'accord collectif, dans les plus brefs délais, afin de rétablir l'équité et de faire cesser cette nouvelle discrimination.

Les PNC méritent votre considération. Le risque psycho social est majeur et résonne dans vos avions. La population PNC est lasse d'être méprisée de la sorte. Nous ne pouvons que vous enjoindre de l'entendre.

Dans l'attente de ce comité de suivi, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice, nos sincères salutations.

Marc LAMURE  
Secrétaire Général UNSA Aérien AF  
Secrétaire de section UNSA PNC AF

